

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS SEANCE PUBLIQUE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à l'Espace Saint Gobain de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame Valérie LACROUTE, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (29)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERGIS (2)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Christophe CHAMOREAU (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

DARVAULT : Monsieur Fabrice JEULIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

GUERCHEVILLE : Monsieur Jean-Luc DOUINE (1)

MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Maxime LABELLE, Monsieur Daniel MARTINEZ (2)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Monsieur Olivier MAUXION (1)

NEMOURS : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Monsieur Bernard COZIC, Madame Annie DURIEUX, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Valérie LACROUTE, Madame Florence MARCANDELLA, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Madame Paule QUINTON, Monsieur Philippe ROUX, Madame Charlotte VAILLOT (10)

ORMESSON : Monsieur Alain POURVIN (1)

RUMONT : Monsieur Mehdi REZGALLAH (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Sébastien DETEIX, Monsieur Bruno LANDAIS, Madame Elisabeth SARTORI (3)

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON (1)

Pouvoirs : (14)

Monsieur Benoît OUDIN donne pouvoir à Monsieur Maxime LABELLE

Monsieur François ROISNEAU donne pouvoir à Monsieur Philippe CHALMETTE

Monsieur Jean-Luc RACINET donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Jacques BEDOSSA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Madame Véronique GABORIT donne pouvoir à Monsieur Olivier MAUXION

Monsieur Vincent MEVEL donne pouvoir à Monsieur Alain POURVIN

Monsieur Ziraute BOUHENNICHA donne pouvoir à Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY

Monsieur Gilles KINDERF donne pouvoir à Monsieur Bernard COZIC

Madame Elodie LABE donne pouvoir à Madame Annie DURIEUX

Monsieur Nicolas PAOLILLO donne pouvoir à Madame Florence MARCANDELLA

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR

Madame Sophie BORDAT donne pouvoir à Elisabeth SARTORI

Monsieur Eric DALMAYRAC donne pouvoir à Sébastien DETEIX

Madame Cendrine REDONDO donne pouvoir à Monsieur Bruno LANDAIS

Absents et excusés : (6)

Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Christian BRUNET, Madame Anne-Marie MARCHAND, Monsieur Ahamada MFOIHAYA, Madame Dominique HERBLINE et Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Madame Valérie LACROUTE, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Paule QUINTON désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve le point suivant :

1.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 10 décembre 2025.

2.1 RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL CCPN

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2312-1, qui indique que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire qui s'appuie désormais sur le Rapport d'orientations budgétaires (ROB),
- La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire,

Considérant :

- Que par note du 16 février 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a indiqué aux Maires et présidents d'EPCI du département que la délibération relative au débat d'orientations budgétaires devait faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

Sur proposition de la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires de la Communauté de communes du Pays de Nemours pour l'exercice 2026.

APPROUVE le Rapport des Orientations Budgétaires de la Communauté de communes du Pays de Nemours pour l'exercice 2026.

2.2 RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – ZAE SECTEUR C

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2312-1, qui indique que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire qui s'appuie désormais sur le Rapport d'orientations budgétaires (ROB),
- La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire,
- La délibération du 26 octobre 2017 de la Communauté de communes créant un budget annexe pour retracer les mouvements financiers relatifs à la Zone d'Activité Economique du Secteur C,

Considérant :

- Que par note du 16 février 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a indiqué aux Maires et présidents d'EPCI du département que la délibération relative au débat d'orientations budgétaires devait faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport,
- Qu'au titre de l'exercice 2026, les cessions de terrains suivantes sont prévues :
 - **Lot 7a** – Blondeau DS SARL – pour un montant de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC ; l'acte de vente devrait être réalisé en 2026. Vente actée par délibération du 13 mars 2025.
 - **Lot 2** – pour les vétérinaires – pour un montant total de 151 000€ HT, soit 181 200 € TTC ; l'acte de vente sera réalisé en 2026. Vente actée par délibération du 12 septembre 2024.
 - **Lot 8** – pour un montant total de 233 700 € HT, soit 280 440 € TTC. L'acte de vente devrait être réalisé en 2026, un porteur de projet travaillant actuellement sur une faisabilité.

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Secteur C pour l'exercice 2026.

APPROUVE le Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Secteur C pour l'exercice 2026.

2.3 RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – ZAE LE CAMPS

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2312-1, qui indique que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire qui s'appuie désormais sur le Rapport d'orientations budgétaires (ROB).
- La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire.

Considérant :

- Que par note du 16 février 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a indiqué aux Maires et présidents d'EPCI du département que la délibération relative au débat d'orientations budgétaires devait faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.
- Qu'au titre de l'exercice 2026, le dernier lot (10 b) d'une surface de 2 000 m² a été cédé à la société Bonnay Holding par délibération en date du 9 octobre 2025 – pour un montant de 37 000 € soit 44 400 € TTC. L'acte de vente sera signé au premier semestre 2026.

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Le Camps pour l'exercice 2026.

APPROUVE le Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Le Camps pour l'exercice 2026.

➤ Affaires en cours (points non suivis d'un vote) et questions diverses.

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h55.